Franziska Zogg, membre du comité de Médecins de famille Suisse

Réflexions sur les activités liées au Masterplan

Le projet de Masterplan intitulé «Médecine de famille et médecine de base» est lancé et tourne à plein régime. La progression est manifestement plus aisée dans le domaine de la formation et de la recherche que dans celui du financement et de l'approvisionnement où les membres du groupe de travail sont encore loin de trouver un dénominateur commun. Ils ont néanmoins réussi à s'accorder sur l'état des lieux.

Dans le domaine du laboratoire, on a déjà convenu des premiers pas: *la Liste des analyses va faire l'objet d'une révision portant sur un nouveau chapitre sur le diagnostic en présence du patient,* qui doit entrer en vigueur de façon anticipée le 1er juillet 2013. Le tarif point-of-care des analyses sera calculé en référence aux analyses en laboratoire de cabinet. Le supplément de transition appliqué dans l'intérim sera majoré le plus rapidement possible. Les médecins, les assureurs et l'OFSP ne sont pas encore tombés d'accord sur le catalogue des analyses point-of-care. Il faut donc définir avec soin le diagnostic en présence du patient: outre sa fonction dans le domaine du triage et des urgences, il est également essentiel pour contrôler l'efficacité du traitement. Comme c'est souvent le cas, les décisions ne seront efficaces et durables que si elles sont prises dans le concret et tiennent compte des processus du cabinet médical. Pour le moment, les résultats obtenus laissent entrevoir une issue.

La situation de départ est plus difficile dans le domaine du TARMED. Tout le monde est conscient de la nécessité de réviser le tarif et de revaloriser les prestations des médecins de premier recours, *mais les avis divergent sensiblement sur la neutralité des coûts.* Si les gains en efficacité et en productivité sont utilisés pour un subventionnement croisé, il faudra nécessairement procéder à une révision des positions clé. Sinon, comment fera-t-on pour évaluer les bénéfices éventuels? En tant que représentants des médecins de famille, c'est dans cette optique que nous avons dit «oui» à l'élaboration d'un chapitre spécifique dans le cadre de la révision globale du TARMED. Mais si au cours des prochaines semaines il s'avère que les partenaires tarifaires ne sont pas tous prêts à finaliser cette révision de façon sérieuse et contractuelle, nous devrons fixer des priorités et exiger que le chapitre qui nous est réservé soit introduit en même temps que le remaniement du modèle d'infrastructure applicable aux médecins de premier recours. Attendons donc quelques semaines pour voir si les différentes parties associées au Masterplan sont prêtes à soutenir activement la médecine de famille, ou si elles ne visent en réalité qu'à renforcer leur propre position.

Il est donc grand temps de mener une politique cohérente avec des partenaires tarifaires fiables qui prennent en compte les répercussions de leurs décisions sur la médecine de premier recours.

Si, comme dans le cas de l'indemnité forfaitaire de dérangement en cas de visite, une péjoration ne peut être évitée qu'en dernière minute au terme d'âpres négociations et qu'ensuite on déclare haut et fort que la situation s'améliore, cela donne lieu à davantage de cynisme que de plaisir. Et si l'on s'ingénie une fois de plus à éclipser le lien existant entre la marge sur les médicaments et la faible valeur du point tarifaire en Suisse centrale et orientale, et que l'on met en danger la survie économique des médecins de famille dans ces régions en exigeant une réduction de la marge sans compensation tarifaire, on ne fait que provoquer l'angoisse et la résignation chez des acteurs qui se sont investis de manière constructive jusqu'ici.

> Il est donc grand temps de mener une politique cohérente avec des partenaires tarifaires fiables.

Au lieu de lutter encore et encore contre de nouvelles dévalorisations, nous devrions consacrer notre énergie à ériger, grâce à la médecine de famille, des fondements utiles et durables pour le système de soins de demain. Seule une politique homogène nous permettra d'atteindre ce but et d'œuvrer ainsi au bien-être de tous. Sans parler du bénéfice macro-économique.

Le Conseiller fédéral Alain Berset a clairement exprimé sa volonté d'aller de l'avant. C'est pourquoi nous continuons à compter sur son dynamisme, car il est susceptible de nous faire progresser. Cela est indispensable si nous voulons donner aux jeunes médecins la confiance nécessaire pour s'engager sur la voie de la médecine de famille.